

**CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 28 MARS 2013 A 21H00.**

COMPTE RENDU

NOM, PRENOM	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES
M. BEMELS Pierre, Maire	oui			
<i>Adjoints</i>				
M. LOHYER José	oui			
M. DEGAYE Christian	oui			
Mme CHAUMERLIAC Françoise	oui			
Mme GOASDOUE Patricia	oui			
Mme LAMBEL Anne-Marie	oui			
M. SCHOLLA Gérard	oui			
M VIOLETTE Bernard	oui			
Mme TISSU Martine	oui			
<i>Conseillers</i>				
Mme LALLALI Michelle	oui			
Mme BERTHAULT Michelle	oui			
M REGNIER Serge	oui			
Mme GREEN Claude	oui			
Mme FOURCROIX Aicha	oui			
M WEIFFENBACH Hervé	non		M. BEMELS	
Mme PONCE Muriel	non		M VIOLETTE	
M DERRACHI Rachid	oui			
M FISSEUX Frédéric	non			oui
M BARBIER Pascal	non	oui		
Mme CAUDRON Céline	non		M. SCHOLLA	
Mme LESTAVEL Virginie	non			oui
M GOSSET Pierre Yves	non			oui
M. MONSILLON Gilles	oui			
Mme DUBIN Laurence	oui			
Mme DYKMANS Anne	oui			
M. SOURON Olivier	oui			
M LE MOIGNE Pierre Yves	oui			

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme LAMBEL.

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (du n°05/2013).

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 28 février 2013 :

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2013 a été approuvé à l'unanimité.

1. Fonds de voirie 2013 attribué par la CCVOTF :

Dans le cadre du fonds de voirie attribué par la CCVOTF, la Commune présentera une demande de subvention relative aux travaux de rénovation de la voirie.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé du programme du fonds de voirie 2013,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses et recettes seront portées au budget 2013 M14 en section d'investissement,
- à la majorité (M. BEMELS), a autorisé M. le Maire à solliciter cette subvention dans le cadre du fonds de voirie instauré par la Communauté de Communes.

2. Réserve parlementaire de M. Francis DELATTRE, Sénateur du Val d'Oise :

Dans le cadre de la réserve parlementaire de M. Francis DELATTRE, Sénateur du Val d'Oise, la Commune va solliciter une aide de 10 000 € qui servira à financer les travaux de rénovation dans les écoles primaires.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ce projet et le plan de financement,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses et recettes seront portées au budget 2013 M14 en section d'investissement,
- à la majorité (M. BEMELS), a autorisé M. le Maire à présenter une demande d'aide dans le cadre de la réserve parlementaire de M. Francis DELATTRE.

3. ALSH, demande de subvention auprès de la CAF:

Dans le cadre de la rénovation de l'ALSH (seconde tranche de travaux durant le mois d'août 2013), la Commune va solliciter l'aide de la CAF Val d'Oise. Cette aide avait déjà été obtenue en 2012 pour la première tranche. Il s'agit d'une somme forfaitaire.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé du programme de restauration 2013,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses et recettes seront portées au budget 2013 M14,

- à la majorité (M. BEMELS), a autorisé M. le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

4. Eglise, demande de subvention auprès de la DRAC pour les 2 ème et 3 ème tranches relatives à la restauration de l'édifice :

Suite à la procédure de mise en concurrence, dans le cadre de la rénovation de l'église (les deuxième et troisième tranches de travaux), la Commune va solliciter l'aide de la DRAC à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux auxquels il convient d'ajouter les honoraires de l'architecte.

Cette aide avait déjà été obtenue en 2012 pour la première tranche.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé du programme de restauration de l'église 2013 et 2014,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses et recettes seront portées au budget M14 2013 et 2014,

- à la majorité (M. BEMELS), a autorisé M. le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la DRAC.

5. Personnel, suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal et de deux postes d'adjoints techniques de seconde classe suite à des départs à la retraite :

A compter de la mise en retraite de ces agents, le poste est fermé. Avant leur mise en retraite, ces agents étaient soit en congé de longue durée, soit de maladie ordinaire. En conséquence, le remplacement de ces agents est déjà effectif depuis plusieurs années ou mois.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé la suppression de ces trois postes.

6. Budget M14 fixation de la durée d'amortissement pour les comptes 202, 21568 1331 :

Il a été fixé les durées d'amortissement pour les comptes 202, 21568 et 1331.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a fixé les différentes durées d'amortissement des comptes ci-dessus,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dispositions seraient applicables au 01 janvier 2014.

7. Indemnité de conseil 2012 versée à Mme le Trésorier principal :

Dans le cadre de la mission de conseil à la Collectivité, la Commune peut verser une indemnité au titre de l'année 2012.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé le versement de cette prime qui s'élève à 917,41 € (montant brut) et à 837,07 € (montant net),
- à l'unanimité, a pris acte que cette indemnité sera portée au budget primitif 2013.

8. **Vote du Compte de Gestion 2012 de la Commune,**

9. **Vote du Compte Administratif 2012 de la Commune,**

10. **Vote du Compte de Gestion 2012 - Assainissement,**

11. **Vote du Compte Administratif 2012 – Assainissement,**

12. **Affectation du résultat du budget 2012 de la Commune au budget de la Commune 2013 :**

Un tableau joint à ce compte rendu fait apparaître les résultats de l'exercice 2012 pour les deux budgets et les deux sections et le montant affecté au budget M14 2013.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité, (abstention de M. MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M. SOURON et Mme LOUNIS) a approuvé le compte administratif et le compte de gestion pour les budgets M14 et M49,
- à la majorité, (abstention de M. MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M. SOURON et Mme LOUNIS) a décidé de l'affectation du résultat 2012 pour le budget M14.

13. **Modification des tarifs des photocopies délivrées en Mairie et au centre culturel Actualisation des tarifs de la médiathèque pour le remplacement des cartes de lecteur ou de document égaré ou endommagé à compter du 01 avril 2013 :**

Afin de tenir compte de nouvelles dispositions règlementaire, les tarifs des photocopies actuellement en vigueur en Mairie et à la Médiathèque ont été actualisés. Les tarifs liés à l'achat de carte de lecteur égarée et au remboursement de documents perdus ont été revalorisés.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ces tarifs,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences aux budgets 2013 et 2014.

14. **Revalorisation du loyer pour l'occupation du parking du restaurant scolaire à compter du 01 avril 2013 :**

Le tarif 2012 a été actualisé en le faisant passer de 135 € à 140 € au titre de l'année 2013.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ce tarif,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences aux budgets 2013 et 2014.

Un tableau joint à ce compte rendu détaillé ces variations.

15. **Revalorisation des droits de voirie à compter du 01 avril 2013,**
16. **Revalorisation des tarifs du cimetière à compter du 01 avril 2013,**
17. **Revalorisation de la taxe sur le ru à compter du 01 avril 2013,**
18. **Revalorisation des loyers communaux et des locations pour les salles communales à compter du 01 avril 2013,**
19. **Revalorisation de la prestation eau pour les logements communaux à compter du 01 avril 2013,**
20. **Revalorisation de la taxe de déversement des effluents au réseau public d'assainissement à compter du 01 avril 2013,**
21. **Revalorisation du tarif contrôle assainissement en cas de vente à compter du 01 avril 2013 :**

A partir du 01 avril 2013 jusqu'au 31 mars 2014, les tarifs figurant dans le **tableau ci-joint** ont été actualisés.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ces différentes actualisations,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence aux budgets 2013 et 2014.

23. **Attribution des subventions aux associations pour 2013,**
24. **Attribution de subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles pour 2013 :**

Les subventions aux associations au titre de l'année 2013 figurent dans **le tableau joint à ce compte rendu.**

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé les attributions de subventions aux associations qui sont portées en dépenses au budget 2013 M14,
- à la majorité, (abstention de M. MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M. SOURON et Mme LOUNIS) a approuvé les subventions d'équilibre au CCAS (39 900 €) et à la Caisse des Ecoles (60 000 €) qui sont portées en dépenses au budget 2013 M14.

24. **Fixation du taux des quatre taxes pour 2013 :**

Suite au débat sur les orientations budgétaires du 28 février dernier, le taux communal de ces taxes en 2013 ne variera pas.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité, (abstention de M. MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M. SOURON et Mme LOUNIS) a approuvé la stabilité du taux des quatre taxes par rapport à 2012 pour l'année 2013,
- à la majorité, (abstention de M. MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M. SOURON et Mme LOUNIS) a pris acte des incidences au budget 2013 M14.

25. **Budget 2013 de la Commune,**
26. **Budget 2013 du service assainissement :**

Le Conseil Municipal,

- à la majorité, (vote contre de M. MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M. SOURON et Mme LOUNIS) a approuvé le budget communal 2013 M14 en fonctionnement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 5 394 337 €,
- à la majorité, (abstention de M. MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M. SOURON et Mme LOUNIS) a approuvé le budget communal 2013 M14 en investissement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 2 249 327 €.
- à la majorité, (abstention de M. SOURON et Mme LOUNIS) a approuvé le budget du service assainissement 2013 M49 en exploitation qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 1 102 802 €,
- à la majorité, (abstention de M. SOURON et Mme LOUNIS) a approuvé le budget du service assainissement 2013 M49 en investissement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 1 179 558 €.

27. **Rénovation de l'église, avenant au marché conclu avec la société « art et vitrail » :**

Dans le cadre du marché de rénovation de l'église, la société Art et Vitrail a demandé par courrier que la caution bancaire soit remplacée par une retenue de garantie de 5 %. Cette modification mineure ne remet pas en cause l'équilibre et l'économie du marché.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé cette modification mineure du marché de rénovation de l'église concernant le lot vitrail.

28. **Contrat départemental avenant n°2 :**

La Commune va signer avec le Conseil Général un avenant n°2 au contrat départemental qui prend en compte quelques modifications intervenues dans les opérations programmées et du report de la deuxième tranche conditionnelle de restauration de l'église de 2013 en 2014.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité, (abstention de M. MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS), a approuvé ces modifications mineures au contrat départemental,
- à la majorité (abstention de M. BEMELS, M. MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS), a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°2.

29. **Taxe sur le ru, remboursement d'un trop perçu par la Commune :**

Dans le cadre du recouvrement de la taxe sur le Rû, une erreur matérielle due probablement à un défaut de saisie a été relevée entre le 01 janvier 2005 et le 31 décembre 2012 pour un riverain.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé ce remboursement,**
- **à l'unanimité, a pris acte que la somme correspondante est portée au budget 2013.**

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 23h20.

A Presles, le 29 mars 2013.

Le Maire Pierre BEMELS